

SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quinzième jour du mois de novembre en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 25 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

Assermentation du nouveau maire, monsieur Jacques Gauthier

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session spéciale du 12 octobre 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel de Sainte-Croix
 - Mandat des conseillers
 - Discours du maire sur la situation financière au 31 décembre 2004 (art. 955 C.M.)
 - Intention de modifications au décret de fusion numéro 1165-2001
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Engagement de Mme Claire Montminy, préposée au comptoir lunch
 - Engagement de Mme Carmen Demers, préposée au comptoir lunchToiture
 - Acceptation des travaux et paiement (entrepreneur)
 - Honoraires professionnels n° 1 (laboratoire)
 - État du coût net des travaux et financement
- 5) Demande d'aide financière
 - Les Joyeux Pionniers de Sainte-Croix inc.
 - Tournoi de hockey interrégional Sainte-Croix
- 6) Urbanisme
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de M. Pascal Bédard, lot 4-P
 - Projet(s) de règlement
 - Adoption du projet de règlement numéro 364-2005 (mod. permis et certificats n° 354-2005)
 - Adoption du projet de règlement numéro 365-2005 (mod. zonage n° 355-2005)
 - Avis de motion
 - Règlement numéro 364-2005 (mod. permis et certificats n° 354-2005)
 - Comité de démolition
 - Nomination des membres

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

Comité consultatif d'urbanisme

- Nomination des membres

Projet d'élevage porcin numéro 400261620 Ferme Robert Paré

- Constitution d'une commission responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation (art. 165.4.4 à 165.4.10 de la LAU)

7) Voirie

Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard)

- Directive de changement n° 4
- Décompte progressif n° 1 (travaux/promoteur)
- Décompte progressif n° 2 (honoraires professionnels/promoteur)
- Déplacement du portique d'Hydro-Québec et paiement des travaux

8) Parc Jean-Guy Fournier

Aménagement des terrains de soccer et adjacent

- Acceptation des travaux et paiement (résolution n° 244-2005)

9) Transport adapté Lobicar

- Renouvellement de mandat
- Nomination au comité d'admission

10) Varia

Motion de félicitations

La garantie Qualité Habitation

- Construction C. J. Picard inc.
- Plomberie Ste-Croix inc.
- Motion de remerciements à M. René Bergeron
- Pétition pour demande d'un trajet d'accès pour les VTT et motoneiges à une station d'essence
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)

Période de questions

Levée de l'assemblée

296-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

297-2005

PROCÈS-VERBAL - SESSION SPÉCIALE DU 12 OCTOBRE 2005

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 12 octobre 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

298-2005

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES D'OCTOBRE 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 25 SEPTEMBRE AU 05 NOVEMBRE 2005	MAIRE & CONSEILLERS	3,055.85
	LA DIRECTION GÉNÉRALE	7,973.86
	ADMINISTRATION	6,962.85
	PERSONNEL ÉLECTORAL	7,281.48
	COMITÉ DE NÉGOCIATION	798.36
	BRIGADIÈRES	2,359.40
	POMPIERS VOLONTAIRES	27.11
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	3,571.06
	INSPECTEUR MUNICIPAL	5,422.84
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	8,072.33
	URBANISME	96.14
	CONCIERGE	1,811.99
	MAINTENANCE T/JEUX	46.04
	AVANTAGES SOCIAUX	5,533.08
	SOUS-TOTAL	53,012.39

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ANGELO CHAREST	FORMATION COMPAGNONNAGE EAU POTABLE	834.50
ASCENSEUR THYSSENKRUPP	ENTRETIEN ASCENSEUR (3 MOIS)	524.51
ARÉO-FEU	ÉQUIPEMENTS & ÉCUSONS INC.	756.29
BELL MOBILITÉ PAGETTE	MESSAGERS INCENDIE MESSAGERS INCENDIE	97.78 169.12
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU CRÉDIT FACTURE EN DOUBLE	687.28 -62.11
BLOUIN & FRÈRES AUTOMOBILES	RÉP. PANNEAU DAKOTA RÉP. DIVERSES SAVANA	71.28 1,468.89
BRADCO LTÉE	RENFOUEMENT TROUSSE DE PREMIERS SOINS C/COMM. RENFOUEMENT TROUSSE DE PREMIERS SOINS VOIRIE	95.18 131.93
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	27.00
CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY	FORMATION (10 INSC.) & ACHATS VOLUMES (PROG. POMPIER 1-MRC)	1,529.85
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE LAUVIEN	INCINÉRATION (1 CHAT)	17.25
CLÔTURE G.P. INC.	CLÔTURE PARC JEAN-GUY FOURNIER RÉP. CLÔTURE EXISTANTE PARC JEAN-GUY FOURNIER	6,211.35 879.94
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	UTILISATION DES LOCAUX ÉCOLE PAMPHILE-LE MAY HIVER 2005 LOCATION LOCAL T/JEUX ÉTÉ 2005 ÉCOLE LA MENNAIS	1,183.06 255.84
COULOMBE HÉLÈNE	REMB. ABATTAGE ARBRE MITOYEN(1/3)	400.00
DOCUMENT EXPRESS ENR.	CARTOUCHE D'ENCRE INCENDIE CARTOUCHE D'ENCRE & PLASTIFI- CATION INCENDIE	34.48 73.25
EMCO	RÉP. POMPE U E/POTABLE	138.21
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	RÉP. PONT RANG 4 EST & VALVE RUE PRINCIPALE NETTOYER SITE VIDANGES ENTERRER CHEVREUIL (SELON LES NORMES)	368.08 110.42 110.42
FILTRUM	INST. FLOTTES BASSIN RÉTENTION & VÉR. ADOUCISSEURS U E/POT. RÉP. POMPE À SAUMURE	602.07 504.96
GAGNON SIMON	RÉP. POMPE PORTATIVE INC.	100.00
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION INDENDIE ESSENCE CAMION INDENDIE ESSENCE CAMION INDENDIE ESSENCE CAMION INDENDIE ESSENCE CAMION INDENDIE ESSENCE CAMION INDENDIE ESSENCE CAMION INDENDIE ESSENCE CAMION INDENDIE ESSENCE CAMION INDENDIE	25.00 20.02 127.01 54.00 58.78 150.03 43.38 31.01 83.00
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE NOV. 2005	800.58
GROUPE CASTONGUAY INC.	BOUCHON LAMPE TÉMOIN U E/POT.	4.11
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN USINE E/POTABLE STATION E/POTABLE R. GARNEAU GARAGE MUNICIPAL CENTRE COMMUNAUTAIRE CHALET O.T.J. ASCENSEUR DÉGRILLEUR STATION POMPAGE RUE LAFLEUR INCENDIE ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN USINE EAU POTABLE	109.09 804.11 2,020.82 1,382.10 91.54 620.01 209.74 100.35 202.51 101.29 325.51 73.24 1,954.04

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

KORVETTE	BIENS NON DURABLES C/COMM.	18.05
ICETEC RÉFRIGÉRATION INC.	VÉR. SYSTÈME DE VENTILATION C/COM.	202.44
IMPRIMERIE CCL	PAPETERIE (REÇUS)	80.52
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	REMB. COMMANDITE EN TROP	19.00
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	PAPETERIE ÉLECTION	84.29
	PAPETERIE ÉLECTION	43.43
LES ÉDITIONS MALBEC	CALENDRIER MUNICIPALE 2006	29.95
LES ENSEIGNES PALA INC.	LETTRAGE GARAGE MUNICIPAL	23.01
LES P'TITS MOTEURS ENR.	RÉP. SCIE À BÉTON VOIRIE	19.55
	ENTRETIEN POMPE PORTATIVE	13.67
	HUILE SCIE À CHAÎNE	15.46
	RÉP. POMPE BORNE-FONTAINE	9.69
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	AVIS PUBLIC RÔLE ÉVALUATION	234.65
LESSARD MARC	REMB. DÉPÔT BRANCHEMENT	100.00
LOCATION D'ÉQUIPEMENT LPL INC.	LOC. TERRIÈRE MANUELLE	5.75
MAGNOR	RÉP. ADOUCISSEURS U E/POT.	1,264.74
MÉCHOUI INTERNATIONAL	ACOMPTE SOUPER DE NOËL	200.00
MERCERIE STE-CROIX ENR.	GANTS & COUVRE-CHAUSSURES VOIRIE	373.77
	SARRAU VOIRIE	28.70
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE SEPTEMBRE 2005	5,832.01
	REMISE OCTOBRE 2005	9,309.16
MRC DE LOTBINIÈRE	IMPRESSION CARTES URBANISME	12.00
OMH DE SAINTE-CROIX	AJUST. DÉFICIT 2004	98.00
PHARMACIE STE-CROIX INC.	CARTOUCHE D'ENCRE INCENDIE	39.07
PITNEY BOWES	CARTOUCHE D'ENCRE TIMBREUSE TIMBRES ÉLECTION & ADM.	100.06 1,514.93
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉP. POMPE SAUMURE U E/POTABLE	1,242.50
	RÉPARATION ÉVIER SALLE DES SPECTACLES	108.82
POSTES CANADA	TIMBRES LOISIRS (AVIS MUNICIPAL)	101.68
	TIMBRES ÉLECTION (AVIS MUNICIPAL)	101.21
	TIMBRES ÉLECTION (AVIS MUNICIPAL)	101.21
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN INC.	305.18
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE SEPTEMBRE 2005	3,547.32
	REMISE OCTOBRE 2005	5,512.33
	TÉLÉMÉTRIE RADIO U E/POTABLE	118.40
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	RÉCUPÉRATION DES VERTS	59.93
	SERVICE SEPTEMBRE DÉGRILLEUR	43.32
SIMON LEMAY	RÉP. BORNE-FONTAINE # 29	479.65
	AMÉNAGEMENT TERRAIN SOCCER	1,231.92
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE SEPTEMBRE 2005	222.43
	REMISE OCTOBRE 2005	304.37
SYSTÈMES SÉCURITÉ CONCEPT	RACC. CENTRALE (3 MOIS) HÔTEL DE VILLE	55.22
	INCENDIE	55.21
	DÉGRILLEUR	55.21
	GARAGE MUNICIPAL	55.21
	STATION DE SAINTE-CROIX	55.21
	USINE D'EAU	55.21
TAXI COLIS	TRANSPORT RÉP. TÉLÉVISEUR	13.80
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	821.63
	SERVICE U E/POTABLE	57.08
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGER VOIRIE	58.66
	MESSAGER VOIRIE	16.74
	MESSAGER VOIRIE	94.16
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV. AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ	62,009.00
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HON. PROF. DOSSIERS COUR MUNI- CIPALE	540.62
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE	-6.09
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	74.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	95.00
VITRERIE BERGERON INC.	PANNEAU INDICATEUR DÉGRILLEUR	68.12
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	19,535.25
	SOUS-TOTAL	143,570.51

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ANGELO CHAREST	COMPAGNONNAGE EAU POTABLE	1,008.00
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION 2005 (15 DÉC. STE-FOY)	149.53
BERGERON & PARIZEAULT NOTAIRES	HON. PROF. DÉVELOPPEMENT SECTEUR LAURIER OUEST DOSSIER HYDRO-QUÉBEC	682.13
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	366.41
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	15.00
BUROCOM	POUDRE PHOTOCOPIEUR	100.07
DESROCHES PRODUITS PÉTROLIERS	DIESEL USINE EAU POTABLE DIESEL STATION DE POMPAGE	404.25 271.24
DUBUC FRANCE	DÉPLACEMENT IMPRIMERIE ÉLEC.	15.00
FLEURS DE LAURIER	FLEURS DÉCÈS LÉO LEMAY (FRÈRE D'UN EMPLOYÉ)	74.76
FONTAINE CLAUDINE	DÉPLACEMENT 2005	161.20
FRÉCHETTE BERTRAND	DÉPLACEMENT ATELIERS OCT.	52.00
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE MÂCHOIRES DE VIE	92.14 100.00 50.01
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	634.15
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	ENVELOPPES BLANCHES AVIS MUNICIPAL N° 45 COUPONS SECTIONS DE VOTE BULLETINS DE VOTE	152.98 224.30 40.26 235.80
LECOURS JEAN	DÉPLACEMENT AVOCAT STE-FOY	40.00
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	PAPETERIE ÉLECTION	317.44
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	DÉNEIGEMENT U/EAU POTABLE 1 ^{ER} VERSEMENT	356.58
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	RÉP. PONCEAU SENTIER PÉDESTRE & TRAVAUX T/SOCCER ET ADJA- CENT	6,708.31
LES P'TITS MOTEURS	RÉP. POMPE BORNE-FONTAINE	9.69
MARC HAMEL CAMIONNEUR LTÉE	ENT. RANGS EN GRAVIER TRAVAUX FOSSÉ TERRAIN SOCCER	657.10 273.16
MÉCANIQUE STE-CROIX INC.	INSP. CAMIONS INCENDIE RÉP. CAMION N° 411 INCENDIE	439.40 1,439.66
MILOT STÉPHANE	DÉPLACEMENT AVOCAT & FORMATION ÉGOUT ET AQUEDUC	38.30
ORDINATEURS MERCIER	ORDINATEUR PORTABLE INC. ÉTUI ORDINATEUR INCENDIE	1,046.73 108.12
PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDOC)	RENFLOUEMENT (AMPOULES SORTIES DE SECOURS)	13.17
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFLOUEMENT (PAPETERIE ÉLECTION, TIMBRES & RÉP. TÉLÉ- VISEUR C/COMM.)	113.58
PG MENSYS	RECONFIGURATION 5 POSTES DE TRAVAIL	460.10
PHARMACIE STE-CROIX INC.	GANTS INCENDIE GANTS & EAU INCENDIE	20.69 36.84
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	TUYAUX CÔTE DU BATEAU RÉP. CONDUITE DE CHLORE	14.63 17.10
POSTES CANADA	TIMBRES ÉLECTION & ADMINIST.	220.08
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PEINTURE INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE CRÉDIT CONTENANT RETOURN. CASQUE PROTECTION VOIRIE MEMBRANE GÉOTEXTILE PARC JEAN-GUY FOURNIER PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE ET C/COMM. PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM. CLAPET TOILETTE C/COMM.	80.50 293.55 -621.14 14.47 22.66 34.78 71.11 86.89 64.13 109.10 5.39

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	RÉCUPÉRATION DES VERTS	425.49
	RÉCUPÉRATION DES VERTS	478.84
	RÉCUPÉRATION DES VERTS	440.33
	SERVICE NOVEMBRE	8,057.46
RESTAURANT LARRY	BUFFET ÉLECTION	120.78
ROUSSEAU GILLES	ÉLECTRICITÉ CROIX LUMINEUSE 05	150.00
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	12.60
	PAPETERIE	230.04
	PAPETERIE	15.72
	CRÉDIT PAPETERIE	-16.09
	PAPETERIE	201.24
	CRÉDIT PAPETERIE	-26.44
	PAPETERIE	451.40
	PAPETERIE	210.07
	CRÉDIT PAPETERIE	-6.89
STUDIO MAURICE	MOSAÏQUE	875.33
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	BONBONS D'HALLOWEEN	11.15
	NAPPE BLANCHE ÉLECTION	13.79
TAXI COLIS	TRANSPORT AVOCAT QUÉBEC (CONVENTION COLLECTIVE)	17.25
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	65.40
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	81.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	89.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	91.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	61.65
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	86.30
	ESSENCE SCIE À CHAÎNE	22.00
	SOUS-TOTAL	29,479.77
	GRAND TOTAL	226,062.67

AUCUN TRANSFERT BUDGÉTAIRE REQUIS
CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 20-2005 À 21-2005.

299-2005

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer monsieur Michel Routhier pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Michel Cameron.

Que le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

300-2005

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement :

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redresses municipales (C.M. art. 203).

Que ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Michel Routhier, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général ou de vacance dans la charge de directeur général, que France Dubuc, directrice générale adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Michel Routhier, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

Que la présente résolution entrera en vigueur à compter du 16 novembre 2005, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

301-2005

MANDAT DES CONSEILLERS

Monsieur Jacques Gauthier présente à chacun des élus les mandats dont ils auront la responsabilité, savoir :

Maire – Monsieur Jacques Gauthier

- Hygiène du milieu (R)
- Comité d'embellissement (R)
- Comité Familles (R)
- Office municipal d'habitation (A)
- Relations de travail (A)
- Tous les dossiers
- Membre d'office sur tous les comités

Conseiller # 1 – Monsieur Jean Lafleur

- Incendie et sécurité publique (R)
- Hygiène du milieu (A)
- Développement et Fonds industriel (A)
- Relations de travail (A)

Conseiller # 2 – Monsieur Berchmans Dancause

- Office municipal d'habitation (R)
- Relations de travail (R)
- Centre culturel (A)
- Hôtel de ville (A)

Conseiller # 3 – Monsieur Michel Routhier

- Centre culturel (R)
- Développement et Fonds industriel (R)
- Loisirs (R)
- Transport adapté (R)
- Voirie (R)

Conseiller # 4 – Monsieur Jean-Pierre Ducruc

- Urbanisme (R)
- Comité du patrimoine (R)
- Domaine Joly-De Lotbinière (R)
- Cours d'eau et agriculture (A)

Conseiller # 5 – Monsieur Gratien Tardif

- Hôtel de ville (R)
- Comité Familles (A)
- Loisirs (A)
- Transport adapté (A)

Conseiller # 6 – Monsieur Michel Cameron

- Cours d'eau et agriculture (R)
- Incendie et sécurité publique (A)
- Urbanisme (A)
- Voirie (A)
- Comité du patrimoine (A)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les mandats tels que présentés.

La présente résolution abroge la résolution numéro 285-2004 et toute résolution antérieure de même nature.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2004 (ART. 955 C.M.)

Une copie du rapport du maire est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les concitoyens de la municipalité de Sainte-Croix. Les lecteurs y retrouveront le discours de M. Jean Lecours, maire sortant de la municipalité de Sainte-Croix ainsi que la situation financière actuelle 2005, la liste des contrats octroyés et la rémunération des élus.

302-2005

INTENTION DE MODIFICATIONS AU DÉCRET DE FUSION NUMÉRO 1165-2001

ATTENDU le décret concernant le regroupement du Village et de la Paroisse de Sainte-Croix numéro 1165-2001 publié dans la « Gazette officielle du Québec » le 5 octobre 2001;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil peut, en début de mandat, apporter des modifications dudit décret;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge qu'aucune modification n'est requise au présent mandat;

IL est en conséquence proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de conserver le statu quo dudit décret pour le présent mandat.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

303-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES D'OCTOBRE 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 25 SEPTEMBRE AU 05 NOVEMBRE 2005	GÉRANT D'ARÉNA	4,346.16
	MAINTENANCE ET ENT. GLACE	5,196.84
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	8,768.85
	RESPONSABLE RESTAURANT	2,169.84
	EMPLOYÉES REST. (P)	1,559.65
	AVANTAGES SOCIAUX	2,980.73
	SOUS-TOTAL	25,022.07

COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT	
AIGUI-MACH	COUTEAUX AIGUISÉS	119.57	
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	723.05	
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICE OCTOBRE 2005	49.12	
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	2,833.84	
	ACHATS BAR	4,535.80	
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. SYSTÈME RÉFRIGÉRATION REPLACER LES PRINCIPAUX TUYAUX DU SAUMURE	3,987.21	
	ENT. SYSTÈME RÉFRIGÉRATION	457.76	
	ENT. SYSTÈME RÉFRIGÉRATION	457.76	
	ENT. SYSTÈME RÉFRIGÉRATION	2,169.04	
	INST. RÉCUPÉRATEUR CHALEUR		
	CRÉDIT SYST. RÉFRIGÉRATION		-257.37
CRÉDIT SYST. RÉFRIGÉRATION		-130.41	
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	165.15	
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	716.46	
	ACHATS RESTAURANT	407.00	
	ACHATS RESTAURANT	707.52	
	ACHATS RESTAURANT	409.29	

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS, DROLET, GÉLINAS & LANOUILLE, COMPTABLES AGRÉÉS	VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2005	2,007.19
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	112.50
	ACHATS RESTAURANT	112.50
	ACHATS RESTAURANT	112.50
	ACHATS RESTAURANT	112.50
GASTON BEAUDET	RÉP. ÉVAPORATEUR	196.69
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE NOV. 2005	497.49
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉP. SURFACEUSE	27.93
	RÉP. SURFACEUSE	60.96
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	2,554.54
	GLACE	5,622.26
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	337.29
	ACHATS RESTAURANT	265.19
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	HORLOGE/DÉCOMPTEUR	1,265.28
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE SEPTEMBRE 2005	2,595.59
	REMISE OCTOBRE 2005	5,040.29
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	MATÉRIAUX RÉP. BÂTIMENT	84.16
	CRÉDIT MATÉRIAUX	-29.24
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE SEPTEMBRE 2005	1,654.8
	REMISE OCTOBRE 2005	3,212.94
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE OCTOBRE 2005	145.22
SARA LEE	ACHATS RESTAURANT	298.50
SOUDURE DANIEL LEMAY ENR.	RÉP. BUTS DE HOCKEY, BOÎTE À NEIGE	207.05
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	34.49
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE SEPTEMBRE 2005	254.08
	REMISE OCTOBRE 2005	307.76
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	251.36
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	44,732.65

COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AFFICHAGE MULTI-SPORTS INC.	CÂBLE AVEC CONNECTEUR	109.24
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	189.95
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	150.00
	ACHATS RESTAURANT	75.00
GASTON BEAUDET	RÉP. ÉVAPORATEUR	93.17
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	422.12
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES D'OCTOBRE 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 2,955.39 \$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (LAVAGE, TIMBRES, PAPETERIE & ACHATS BAR)	212.61
PLAMONDON GÉRALD	DÉPLACEMENT DIVERS OCT. 05	117.81
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	175.17
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE NOVEMBRE	145.87
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	265.71
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	17.94
	ACHATS RESTAURANT	6.01
	ACHATS RESTAURANT	11.50
	ACHATS RESTAURANT	8.42
	ACHATS RESTAURANT	7.72
	ACHATS RESTAURANT	5.98
	CRÉDIT RESTAURANT	-20.00
	ACHATS BIENS NON DURABLES	3.21
	ACHATS RESTAURANT	10.46
	ACHATS RESTAURANT	2.99
	ACHATS RESTAURANT	10.69
	SOUS-TOTAL	2,021.57
	GRAND TOTAL	71,776.29

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

304-2005

ENGAGEMENT DE MME CLAIRE MONTMINY, PRÉPOSÉE AU COMPTOIR LUNCH

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager madame Claire Montminy pour agir à titre de préposée au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 16 novembre 2005

Rémunération : 8.82 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

305-2005

ENGAGEMENT DE MME CARMEN DEMERS, PRÉPOSÉE AU COMPTOIR LUNCH

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Carmen Demers pour agir à titre de préposée au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 16 novembre 2005

Rémunération : 8.82 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

TOITURE

306-2005

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (ENTREPRENEUR)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les travaux de réfection partielle de la toiture du centre culturel et sportif selon la recommandation de « Laboratoire d'inspection de couvertures L.I.C. inc. », et d'autoriser le paiement de la facture numéro 10920 au montant de 96,927.08 \$ (90%) à Toitures Quatre-Saisons inc. aux termes du contrat intervenu entre les parties le 5 octobre 2005. Le solde restant au montant de 10,769.68 \$ (10 %) sera versé aux temps et conditions prévus par ledit contrat.

307-2005

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (LABORATOIRE)

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à « Laboratoire d'inspection de couvertures L.I.C. inc. » la somme de 1 576.99 \$ relativement aux travaux de réfection partielle de la toiture du centre culturel et sportif, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 19709 datée du 9 novembre 2005.

308-2005

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Dépenses :

- Journal « Transcontinental Médias S.E.N.C. »	624.36 \$
- Toitures Quatre-Saisons inc. (contrat)	107 696.76 \$
- Laboratoire d'inspection de couvertures L.I.C. inc	1 576.99 \$
	<hr/>

Coût du projet : **109 898.11 \$**

(-) Retour de taxes -14 355.30 \$

Coût net du projet: **95 542.81 \$**

Financement :

(-) Fonds act. Financières aréna **42.81 \$**

Financement permanent requis : **95,500.00 \$**

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 95,500.00 \$.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

D'autoriser le directeur général à procéder selon les règles habituelles.

Que l'emprunt soit contracté par la municipalité de Sainte-Croix tel que prévu par son règlement numéro 361-2005.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

LES JOYEUX PIONNIERS DE SAINTE-CROIX INC.

Sujet reporté à une session indéterminée en raison de l'absence de représentant pour l'organisme.

309-2005

TOURNOI DE HOCKEY INTERRÉGIONAL SAINTE-CROIX

Monsieur Yvan Leclerc, représentant pour cet organisme, est présent à cette assemblée.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de verser au Tournoi de hockey interrégional de Sainte-Croix une somme de 7.00 \$ par hockeyeur inscrit actif et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 322.00 \$, dans le cadre de leur tournoi qui sera tenu au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. du 4 au 11 décembre 2005.

URBANISME

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

310-2005

DOSSIER DE M. PASCAL BÉDARD, LOT 4-P

ATTENDU QU'une demande a été produite pour la construction d'une résidence secondaire dans le secteur de la côte Desruisseaux, lot 4-P;

ATTENDU QUE c'est un secteur de villégiature et que le terrain demandé fait partie d'une zone de chalet;

ATTENDU QUE la construction de cette résidence n'aura aucun impact négatif sur l'environnement et sur le milieu agricole environnant;

ATTENDU QU'il n'y a aucun terrain disponible en zone blanche pour la construction d'une résidence secondaire, telle que spécifié dans la réglementation municipale (règlement de zonage 355-2005);

CONSIDÉRANT la recommandation U59-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la localisation exacte de la falaise et la ligne des hautes eaux est confirmée par la description technique préparée par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous la minute numéro 15202 datée du 16 septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du terrain constructible seront de l'ordre de 1000 m² avec une servitude, il apparaît difficile de pouvoir ultérieurement délivrer un permis de construction avec un traitement conventionnel des eaux usées;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Pascal Bédard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

PROJET(S) DE RÈGLEMENT

311-2005

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2005 (MOD. PERMIS ET CERTIFICATS N^O 354-2005)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction portant le numéro 354-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 354-2005 de façon à :

- Modifier l'article numéro 4.3 en ajoutant un sous-paragraphe afin d'exiger un document légal définissant le littoral selon les exigences du ministère responsable.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc,

APPUYÉ PAR : Michel Cameron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 364-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :

QUE le projet de règlement numéro 364-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 364-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

312-2005

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2005 (MOD. ZONAGE N° 355-2005)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2005 de façon à :

- Agrandir la zone agricole 76-A à même la zone agricole 78-A afin de permettre la construction de résidences secondaires dans la zone 78-A.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron,

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 365-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :

QUE le projet de règlement numéro 365-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 365-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2005 (MOD. PERMIS ET CERTIFICATS N° 354-2005)

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 364-2005.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

- Ajouter l'obligation de fournir, lors d'une demande de permis, un document légal définissant le littoral selon les exigences du ministère responsable.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

COMITÉ DE DÉMOLITION

313-2005

NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU la résolution numéro 090-2005;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 6 novembre 2005;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

- M. Jacques Gauthier, maire
- M. Michel Cameron, conseiller
- M. Jean-Pierre Ducruc, conseiller

Leur mandat est renouvelable en janvier de chaque année.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

314-2005

NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU la résolution numéro 016-2005;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 6 novembre 2005;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, savoir :

Jean-Pierre Ducruc, conseiller
Michel Cameron, conseiller
Gaston Lemire, résidant
Yvan Le Comte, résidant
Adrien Faucher, résidant
Poste vacant, résidant

QUE madame Claudine Fontaine, inspecteur en bâtiment et technicienne en urbanisme, agisse comme personne ressource et secrétaire dudit comité.

Leur mandat est renouvelable en janvier de chaque année.

PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN NUMÉRO 400261620 FERME ROBERT PARÉ

315-2005

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION RESPONSABLE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (ART. 165.4.4 À 165.4.10 DE LA LAU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix a reçu le projet d'élevage porcin de la Ferme Robert Paré;

CONSIDÉRANT QUE dans les dispositions de la loi, lors de l'application du processus de la tenue de l'assemblée publique de consultation, la municipalité doit constituer une commission responsable de la tenue de cette dernière et dont le maire en assure la présidence, assisté par au moins deux membres du conseil désignés par ce dernier;

IL est en conséquence proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de constituer une commission responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation dans le cadre de ce projet d'élevage porcin.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

QU'outre le maire, ce dernier désigne messieurs Jean-Pierre Ducruc et Michel Routhier pour agir sur ladite commission.

QUE madame Claudine Fontaine, technicienne en urbanisme, soit désignée secrétaire de ladite commission.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, conformément à l'article 165.4.6 de la LAU, à fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC, DESROCHERS ET BOUFFARD)

316-2005 DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 4

ATTENDU la directive de changement n° 4 préparée par Polygec inc., et datée du 26 octobre 2005 pour le prix de 2,800.00 \$, en sus des taxes;

ATTENDU QUE l'ajout du regard RP-03 à l'intersection des rues Desrochers et Leclerc de façon à faciliter la canalisation future des fossés est nécessaire à la réalisation du projet;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

317-2005 DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (TRAVAUX/PROMOTEUR)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 1 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de Polygec inc. datée du 28 octobre 2005, et d'autoriser le paiement d'une somme de 169 993.36 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

318-2005 DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (HONORAIRES PROFESSIONNELS/PROMOTEUR)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 2 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon les recommandations de Polygec inc. datées du 30 septembre 2005 (référence aux factures numéros 356708, 358852, 362173 et 363722) et du 26 octobre 2005, et d'autoriser le paiement d'une somme de 33 816.18 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

319-2005 DÉPLACEMENT DU PORTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC ET PAIEMENT DES TRAVAUX

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les travaux pour le déplacement du portique d'Hydro-Québec et d'autoriser le paiement partiel d'une somme de 42,214.18 \$ à Hydro-Québec représentant le coût estimé des travaux selon l'entente signée le 21 avril 2005. À retenir un montant de 3,099.52 \$ en attente d'une explication de l'augmentation du coût facturé le 24 octobre 2005.

PARC JEAN-GUY FOURNIER

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SOCCER ET ADJACENT

320-2005 ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (RÉSOLUTION N° 244-2005)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les travaux réalisés pour l'aménagement des terrains de soccer et adjacent selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement de la facture numéro 3156 au montant de 6,708.31 \$ à « Les Excavations Ste-Croix inc. », en référence à la résolution numéro 244-2005.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR

321-2005

RENOUVELLEMENT DE MANDAT

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités du comté de Lotbinière;

QUE le service de transport adapté «Lobicar» de Lotbinière, soit délégué pour administrer le service et de renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte de payer sa quote-part pour l'année 2006, laquelle est fixée au prorata de la population qui est présentement de 2444 habitants à raison de 1.30 \$ par habitant, pour un total de 3 177.20 \$.

322-2005

NOMINATION AU COMITÉ D'ADMISSION

ATTENDU la résolution numéro 321-2003;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 6 novembre 2005;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au comité d'admission du transport adapté, savoir :

- Michel Lemay, officier délégué à l'admission pour l'organisme mandataire;
- Liliane Demers, substitut à l'officier délégué à l'admission pour l'organisme mandataire;
- Michel Routhier, premier substitut et conseiller municipal;
- Gratien Tardif, deuxième substitut et conseiller municipal.

Le présent mandat se termine le 31 décembre 2007.

VARIA

MOTION DE FÉLICITATIONS

LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION

323-2005

CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.

Motion de félicitations est adressée à « Construction C.J. Picard inc. » pour avoir remporté le prix « Moins de 10 unités et moins de 150 000 \$ » dans la catégorie « Entrepreneur de l'année - Maison unifamiliale » lors du Gala Habitation 2005 pour la région de l'Est du Québec le 29 octobre 2005.

324-2005

PLOMBERIE STE-CROIX INC.

Motion de félicitations est adressée à « Plomberie Ste-Croix inc. » pour avoir remporté le prix « Reconnaissance - Entrepreneur spécialisé de l'année » dans la catégorie « Prix spéciaux » lors du Gala Habitation 2005 pour la région de l'Est du Québec le 29 octobre 2005.

325-2005

MOTION DE REMERCIEMENTS À M. RENÉ BERGERON

Motion de remerciements est adressée à M. René Bergeron, employé municipal, pour ses 25 années de service continu au sein de la municipalité et du centre culturel depuis le 23 novembre 1980. Sincères remerciements pour sa loyauté et son dévouement tout au cours de ces années.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

PÉTITION POUR DEMANDE D'UN TRAJET D'ACCÈS POUR LES VTT ET MOTONEIGES À UNE STATION D'ESSENCE

Dépôt par monsieur Daniel Laflamme, représentant du club de motoneiges Les Plaines, d'une pétition concernant une demande pour un trajet d'accès pour les VTT et les motoneiges à une station d'essence par une voie publique de la municipalité.

Une rencontre avec les représentants de ce loisir, le conseil municipal et les résidents de la rue Thibodeau aura lieu le 30 novembre prochain, à 20 : 00 heures, à l'hôtel de ville, pour discuter d'un trajet possible.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil par le directeur général :

- Jean Lafleur
- Berchmans Dancause
- Michel Routhier
- Jean-Pierre Ducruc
- Gratien Tardif
- Michel Cameron

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dépôt par Mme Marthe Daigle d'une plainte pour l'urbaniste/Bris de confidentialité.

326-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 54 heures.

Jacques Gauthier, maire

Bertrand Fréchette, directeur général